

PCPE SENSORIEL [DV- DA] en Isère

4 rue Voltaire
38320 EYBENS

☎ 04 76 03 11 79 📧 pcpe.isere@lespepsra.org
Pôle sensoriel PEP SRA

A qui s'adresse le PCPE ?

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) **sensoriel** a pour mission l'accompagnement d'enfants, d'adolescents/jeunes adultes âgés de **3 à 20 ans** déficients sensoriels, ainsi que leur famille et aidants dans une **visée résolument inclusive**

- ↪ Avec notification non aboutie faute de places disponibles dans une structure spécialisée adaptée, essentiellement type SESSAD
- ↪ **En période de transition dans leur parcours** entre deux établissements ou dispositifs ou en phase d'instruction à la MDA (Maison De l'Autonomie) ou en transition vers une sortie nécessitant un relais.

L'objectif est l'anticipation et l'évitement des ruptures de parcours en délivrant un premier niveau de réponse avec une méthodologie d'accompagnement.



Une équipe permanente

Direction, Secrétaire de direction
Coordinatrice de parcours
Assistante sociale, Orthoptiste
Psychologue, Professionnel de communication (LPC-LSF)

Des professionnels libéraux conventionnés
L'équipe mobile du CTRDV pour le public déficient visuel

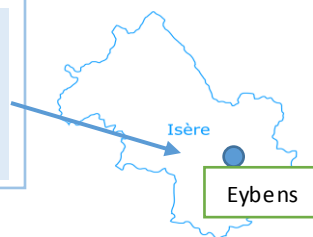
Des partenaires incontournables : La MDA, les responsables des Ets scolaires et référents de scolarisation, praticiens libéraux, travailleurs sociaux, et autres acteurs intervenants dans le parcours de la personne.

Les missions principales

- **Délivrer des prestations directes** d'intensité adaptable, spécifiques et modulaires dans le cadre d'un projet d'accompagnement fondé sur **l'évaluation** faisant intervenir des professionnels de l'équipe du PCPE sensoriel, de l'équipe mobile du CTRDV ou du secteur libéral
- **Repérer les besoins et les ressources**, notamment familiales et libérales en proximité du domicile (Isère) de la personne
- **Orienter la personne, sa famille et les aidants** vers le bon interlocuteur pour plus **d'autonomisation dans le parcours**
- **Activer, mobiliser les ressources de proximité de droit commun** de manière pérenne et dynamique afin d'éviter le recours systématique et les effets filières du secteur médico-social
- **Coordonner** les prestations effectuées par des acteurs pluriels, dans le cadre de la continuité du parcours de la personne dans une visée de soutien de guidance pour les familles et aidants
- **Etre ressource** pour la Maison De l'Autonomie

Jours et horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 // 13h30 à 18h00

Zone d'action : l'Isère et prioritairement le Nord Isère



Le PCPE, une étape dans un parcours



SOLIDARITÉ / ÉGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

www.lespepsra.org

Les
pepsra
SRA
La solidarité en action

Résumé du projet du dispositif

Dans une visée inclusive, l'intervention du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisés (PCPE) est un relais, une étape dans un parcours et conserve par essence un **caractère ponctuel**.

Les enjeux pour le PCPE sont :

- D'offrir un premier niveau de réponse
- De permettre aux **personnes notifiées par la CDAPH vers une structure en attente de place disponible, ou dans l'attente de l'être pour les interventions « précoces »** afin d'aller plus loin dans leur trajectoire avec une recherche d'équilibre et de solution en se saisissant naturellement des ressources de proximité à disposition
- De favoriser la transition vers une sortie d'un ESMS nécessitant un relais.

Des spécificités :

Le PCPE n'est pas un SESSAD et à ce titre n'offre pas de prise en charge dans le soin comme le ferait ce type de service dont font partie les SAAAS et SSEFS experts dans la déficience sensorielle.

Dans son **rôle d'étape dans un parcours, le PCPE offre un premier niveau de réponse**. Pour se faire, il oriente, soutient, sert d'appui, conseille dans le but que la **personne concernée et sa famille gagnent en autonomisation**, notamment dans l'accès aux soins en allant « puiser » dans les ressources de proximité de droit commun. Ainsi ce dispositif permet de lutter contre les ruptures de parcours et d'éviter le recours systématique et les effets filières du secteur médico-social.

Le travail engagé par le PCPE induit une coordination, une coopération des différents acteurs du projet de la personne avec une pluralité d'interventions. Dès lors, le PCPE va agir en qualité de « Chef d'orchestre » dans le parcours de la personne. La cohérence et cohésion des prestations passent par une coordination et des rencontres régulières proposées par la coordinatrice de parcours avec les différents acteurs du projet de la personne concernée. L'objectif est de partager les regards et de fédérer autour du projet de la personne tout en mobilisant les ressources de proximité dans une visée inclusive.

L'accès au pôle de compétences et de prestations externalisées s'inscrit dans une complémentarité d'offre de service. Par une approche systémique, la coordinatrice de parcours est l'opérateur central de la démarche axée sur l'optimisation des leviers présents dans l'environnement.

Le projet de la personne est le fondement même de l'action, il en donne sens. A partir d'une évaluation, les prestations s'articulent en fonction des objectifs co-définis lors du projet d'accompagnement et de son plan d'action. Les prestations dispensées par le PCPE s'adaptent en fonction des critères **d'évolution des besoins et des habitudes de vie des personnes dans leur environnement**.

L'accompagnement est réalisé sur la **base de contrats de courte durée** (6 mois, renouvelable sur un maximum de 18 mois) **fondés sur des objectifs précis, limités dans le temps et évalués en fin de contrat**.

Le PCPE intervient autant en Isère Nord que Sud avec des ressources techniques et humaines, en lien étroit avec les dispositifs de droit commun, dans le respect des principes déontologiques et éthiques.

Le PCPE intervient selon le principe de file active.

Le PCPE adossé au SAAAS 38 est validé et financé par l'ARS de la région Auvergne Rhône Alpes.